

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DRH 35 Convention entre la Ville de Paris, la mission locale de Paris et l'association "FIT, une femme, un toit".

M. Emmanuel GREGOIRE et Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention de partenariat d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, deux fois maximum dans les mêmes termes, avec la mission locale de Paris et l'association "FIT, une femme un toit" ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1^{re} Commission, et Madame Hélène BIDARD au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Mission locale de Paris et l'association "FIT une femme un toit" une convention afin d'ouvrir ses recrutements en contrats aidés aux jeunes femmes accueillies et accompagnées par l'association.

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée d'une année. Elle prend effet le jour de sa signature par les parties. Elle est renouvelable par tacite reconduction, dans les mêmes termes deux fois maximum, soit une durée totale de 3 ans.

Article 3 : Cette convention n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO